



GUIDE D'ATTRIBUTION FONDS DE SOUTIEN CULTURE ET PATRIMOINE

Par le Service de la culture et des communications de la MRC

VERSION 2025

CONTEXTE

Le fonds de soutien Culture et patrimoine est une enveloppe de 25 000 \$ provenant du budget général de la MRC de D'Au-tray. Il sert à appuyer des projets en culture et patrimoine qui prennent place sur son territoire. La date limite de dépôt des projets est le **jeudi 3 avril 2025 à 16 h 45**. Une réponse quant à l'acceptation ou le refus de votre dossier vous sera transmise au plus tard le jeudi 8 mai 2025.

OBJECTIFS DU PROGRAMME

1. Faciliter l'accès à la culture et au patrimoine en créant une offre locale;
2. Encourager la participation du public par des initiatives de médiation culturelle et de sensibilisation au patrimoine, afin de stimuler l'intérêt et l'engagement de la population;
3. Promouvoir et préserver les patrimoines locaux (matériel et immatériel, bâti, paysager, religieux, pratique vivante, etc.);
4. Soutenir la création artistique et la diffusion de l'offre culturelle d'artistes locaux.

PROJETS ADMISSIBLES

Types de projets qui peuvent bénéficier de subvention :

- Appui des projets en culture et en patrimoine;
- Peut appuyer des projets récurrents;
- Le projet doit se dérouler sur le territoire de la MRC de D'Au-tray;
- Il est souhaitable que le projet soit réalisé dans les 6 mois suivant l'obtention de la subvention, avec une possibilité de prolongation jusqu'à 1 an.

Exemples de projets pouvant être soutenus :

- Création d'une œuvre collective;
- Résidence artistique;
- Exposition muséale;
- Présentation d'une série de spectacles sur le territoire;
- Activités de médiation culturelle entre un artiste et les membres d'un public;
- Action de sensibilisation au patrimoine;
- Projet de recherche, de documentation et de sauvegarde du patrimoine;
- Événement culturel récurrent comme un festival.
- Etc.



**MRC de
D'Autray**

DEMANDEURS ADMISSIBLES

- OBNL;
- Artistes professionnels et émergents;
- Entreprises culturelles.

FINANCEMENT

- Maximum de 3 000 \$ par projet.

DÉPENSES ADMISSIBLES

Les frais encourus devront être dédiés spécifiquement aux activités culturelles développées dans le cadre du projet, par exemple :

- Dépenses reliées à la coordination, à la réalisation et à la promotion du projet;
- Frais de recherche et de documentation;
- Frais d'animation;
- Frais de transport;
- Honoraires professionnels;
- Frais d'acquisition ou de location nécessaires à la réalisation du projet.

Sont non admissibles, les dépenses :

- Liées au fonctionnement de l'organisme;
- D'immobilisation, d'infrastructure, de restauration et de rénovation;
- D'acquisition d'équipement majeur ou permanent;
- Effectuées avant l'acceptation de la demande;
- Liées au financement d'une dette ou d'un remboursement d'emprunt à venir.

PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE

Les demandes d'aide financière doivent être acheminées à la MRC de D'Autray au plus tard le jeudi 3 avril avant 16 h 45 à l'adresse électronique suivante : culture@mrcautray.qc.ca

Une demande doit contenir :

- Formulaire de demande d'aide financière dûment rempli;
- Curriculum vitae des principaux membres de l'équipe de réalisation;
- Lettres patentes et les objets de l'organisme (le cas échéant);
- Liste des administrateurs de l'organisme (le cas échéant);
- Tout autre document pertinent (revue de presse, photographies, maquettes, copies de soumissions, lettres d'appui, revue de presse, portfolio, etc.).



Les demandes seront analysées par le comité culturel de la MRC de D'Au-tray mandaté par le Conseil de la MRC.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

- Concordance avec les objectifs de la [politique culturelle](#) de la MRC;
- Rayonnement : Les projets ayant une portée MRC seront favorisés par rapport aux projets ayant une portée locale;
- Qualité du projet :
 - Adéquation entre les buts fixés et les moyens employés;
 - Pertinence du projet en regard de l'offre culturelle locale et/ou régionale existante, la clientèle ciblée, les thématiques abordées et pratiques culturelles impliquées;
 - Développement de partenariats locaux (milieux culturel, social, éducatif, économique).
- Avantages anticipés pour la communauté :
 - Portée quantitative : nombre de municipalités ou de participants, etc.
 - Portée qualitative : degré de participation, acquisition de nouvelles connaissances, gain social, etc.
- Écoresponsabilité : Le demandeur mettant en place des mesures écoresponsables sera avantagé;
- Faisabilité : Capacité du demandeur à réaliser le projet (expérience et compétence de l'équipe de réalisation et expertises complémentaires);
- Réalisme du budget et de l'échéancier.

LEXIQUE

Artiste professionnel : Est reconnu comme professionnel un artiste qui répond à la Loi sur le statut professionnel des artistes (Lois S-32.01 et S-32-1), c'est-à-dire qui satisfait aux conditions suivantes :

- se déclare artiste professionnel;
- crée des œuvres ou pratique un art à son propre compte ou offre ses services, moyennant rémunération, à titre de créateur ou d'interprète;
- a une reconnaissance de ses pairs;
- diffuse ou interprète publiquement des œuvres dans des lieux et/ou un contexte reconnus par les pairs.

Artiste émergent : Est considéré comme artiste émergent un artiste en voie de professionnalisation qui commence à se faire connaître sur la scène artistique (récemment diplômé, qui possède peu d'expérience professionnelle, mais qui démontrent un potentiel artistique prometteur, qui ne sont pas artiste comme occupation principale) OU un artiste amateur qui représente des qualités professionnelles reconnues par ses pairs, mais qui pratique un art sans préoccupation de revenu, qui gagne sa vie dans une autre activité et qui ne prévoit pas gagner sa vie en pratiquant son art, qui ne possède pas de formation en art.

Médiation culturelle : Le terme « médiation culturelle » désigne des stratégies d'action culturelle centrées sur les situations d'échange et de rencontre entre les citoyens et les milieux culturels et artistiques.

Sources :

- <https://montreal.mediationculturelle.org/quest-ce-que-la-mediation-culturelle/>
- <https://www.culturepourtous.ca/professionnels-de-la-culture/mediation-culturelle/>